



Course FSGT de GOUESNOU

1^{er} mai 2013

Règlement de la course :

Article 1

L'épreuve est organisée par l'Amicale Cycliste de GOUESNOU sous les règlements de la FSGT et est ouverte à tous les coureurs de cette fédération.

Article 2

Les dossards seront fournis par l'organisation sur présentation des licences de l'année. Les concurrents auront obligation de le porter sur le côté gauche.
La remise des dossards aura lieu de 7h 30 à 8h 20 salle Jean Monnet à GOUESNOU.

Article 3

L'épreuve se déroulera dans le respect de l'arrêté préfectoral. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de non-respect de cet arrêté.

Article 4

Les départ et arrivée se feront Rue de la Fontaine à GOUESNOU

Article 5

Le délai de mise hors course est fixé à 5 mn de retard sur le peloton principal. Le coureur devra remettre son dossard à l'arbitre de la voiture balai (ou au véhicule prévu à cet effet).

Article 6

Le directeur de course sera : LUDOVIC BERDER

Le juge à l'arrivée sera : MYRIAM BOSQ

Article 7

Un classement « Meilleur animateur » aura lieu aux 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} passage sur la ligne (soit jusqu'à 2 petites boucles de l'arrivée). Le coureur le mieux classé devra terminer l'épreuve pour être récompensé.



Course FSGT de GOUESNOU 1^{er} mai 2013

Article 8

Récompenses:

Vainqueur	un bouquet et une coupe
Second	idem
Troisième	idem

Une coupe sera remise au 1^{er} des 4^{ème} catégorie

Une coupe sera remise au 1^{er} des 5^{ème} catégorie